

essere in pronto, e che vi è inoltre il progetto di legge del deputato Cossu per la sua presa in considerazione.

Chiederò pertanto alla Camera se voglia invece udir dapprima la relazione di cui ha parlato il deputato Cabella.

(La Camera assente.)

RICCARDI, *relatore*, presenta la relazione sul progetto di legge per il pagamento dell'indennità di guerra all'Austria. (Vedi vol. *Documenti*, pag. 14.)

PRESIDENTE. La relazione testè letta, alla quale va anzi unito il progetto di legge, sarà stampata e distribuita.

ROSELLINI. Io chiederei che fosse messa all'ordine del giorno di domani.

PRESIDENTE. Faccio osservare che, a termini del regolamento, vi vogliono 24 ore di tempo.

LANZA. Non è necessario di parlar molto per dimostrare la necessità di discuterla d'urgenza.

PRESIDENTE. Sarà posta dunque all'ordine del giorno di domani.

BARBIER Je dois relever une inexactitude dans le rapport : il y est dit que l'avis unanime des bureaux, exprimés par leurs commissaires, a été de demander communication des documents qui démontrent la nécessité de l'article additionnel proposé par le ministre des finances. L'avis du troisième bureau, dont je fais partie, a été de rejeter l'article, et, subsidiairement, dans le cas seulement que la majorité de la Commission serait d'un avis contraire, de demander la communication énoncée. Je ne doute pas que l'honorable député Martinet, commissaire du troisième bureau, a été l'écho fidèle de cet avis.

RICCARDI, *relatore*. Mi occorre di rispondere al signor Barbier che la trasmissione della legge agli uffici avea solo per iscopo di domandare schiarimenti al Ministero, e non menomamente per l'oggetto cui accennava il signor Barbier. Per conseguenza mi permetto di aggiungere in risposta a quelle osservazioni del deputato Barbier che il progetto di legge di cui ora si fa presentazione non implica una concessione di somme al Governo, ma implica soltanto una questione d'ordine interno, di amministrazione interna, ed è un oggetto che solo riflette l'andamento dell'amministrazione.

PRESIDENTE. La parola è al deputato Cabella.

CABELLA. Io rinunzio a parlare perchè le spiegazioni che ha date il signor Riccardi al signor Barbier erano quelle che io volevo dare e per cui avea chiesto di parlare.

MARTINET. Messieurs, votre troisième bureau m'a fait l'honneur de me nommer membre de la Commission dont vous venez d'entendre le rapport. C'est donc à moi que font allusion les paroles que vient de prononcer l'honorable Barbier, mon cher compatriote, qui fait aussi partie de ce bureau. Pour répondre je me bornerai à dire que je n'ai pas manqué de transmettre, dans toute leur exactitude, à la Commission, les instructions que je venais de recevoir hier de mes commettants, et j'espère que sur ce point les autres membres de la Commission me rendront toute justice.

Si j'ai donné mon adhésion au rapport et au projet de loi dont vous venez d'entendre lecture, c'est qu'il ne fait qu'accorder au Ministère, conformément à l'intention précise que vous avez déjà manifestée, l'autorisation indispensable pour faire payer à Paris les quinze millions pactisés par le traité de paix et dont le terme échoit à fin octobre.

Pour le surplus, la Commission n'ayant fait autre chose sinon réclamer au Ministère les renseignements nécessaires pour connaître complètement la situation financière du pays, afin de se trouver par là dans le cas de juger avec maturité et connaissance de cause quelles étaient les déterminations à prendre, j'ai cru me rendre interprète fidèle de mon bureau dont les instructions sont empreintes dans ma mémoire, en attendant le résultat des communications attendues du Ministère, pour formuler de nouveau d'une manière précise, soit au sein de la Commission, soit dans cette Chambre même, s'il peut en être le cas, l'avis manifesté presque unanimement par le troisième bureau dont je suis l'organe.

BARBIER. L'avis du troisième bureau a été de rejeter l'article quatrième additionnel du ministre des finances et subsidiairement de requérir avant tout la communication des documents propres à démontrer la nécessité de sa proposition.

PRESIDENTE. Mi pare che la Camera intenda che il progetto di legge sia posto all'ordine del giorno di domani.

Voci. Sì! sì!

La seduta è levata alle ore 5.

Ordine del giorno per la tornata di domani :

Relazioni di petizioni.